



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#6
(au 30 juin 2020)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE DE JUIN 2020

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-futures-lois-covid-19-officiellement-presentees-5ed4e762da2cc1784e35edc8>

LES FUTURES LOIS COVID-19 OFFICIELLEMENT PRESENTEES

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/des-societes-blacklistees-dans-le-portefeuille-de-l-etat-5ed612b1da2cc1784e35ee83>

DES SOCIETES BLACKLISTEES DANS LE PORTEFEUILLE DE L'ETAT

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/mou-passe-avec-google-ne-sera->

LE MINISTERE NE VEUT PAS RENDRE LE MOU GOOGLE PUBLIC

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/mou-google-moveco-saisit-tribu>

MOU GOOGLE : LE MECO SAISIT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-luxembourg-ce-pays-encore-trop-peu-transparent-5ede1038da2cc1784e35f474?>

LUXEMBOURG, CE PAYS ENCORE TROP PEU TRANSPARENT

- Luxtimes.lu : <https://luxtimes.lu/luxembourg/40901-google-spat-shows-luxembourg-is-eu-transparency-laggard>

GOOGLE SPAT SHOWS LUXEMBOURG IS EU TRANSPARENCY LAGGARD

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-saga-luxeosys-se-poursuit-5edf3462da2cc1784e35f536>

LA SAGA LUXEOSYS SE POURSUIT

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/une-partie-des-avoirs-de-ronaldo-quitte-le-luxembourg-5ee096d1da2cc1784e35f642>

UNE PARTIE DES AVOIRS DE RONALDO QUITTE LE LUXEMBOURG

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/opposition-decue-par-propositi>

L'OPPOSITION « DEÇUE » PAR LES PROPOSITIONS DE LA JUSTICE

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/contrat-satellite-n-aurait-pas>

LE CONTRAT DU SATELLITE N'AURAIT PAS DU ETRE SIGNE

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/etienne-schneider-au-conseil-d-administration-d-arcelor-5ee721f9da2cc1784e35fae4>

ETIENNE SCHNEIDER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARCELOR

- Wort.lu <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/six-enquetes-autour-d-actes-policiers-douteux-5ee899dada2cc1784e35fc44>

SIX ENQUETES AUTOUR D'ACTES POLICIERES DOUTEUX

- RTL.lu : <https://www.rtl.lu/news/national/a/1537976.html>

ET WAART EEN OP D'ÄNTWERT VUM GRECO, SOU D'ÄNTWERT VUM XAVIER BETTEL

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/trois-relaxes-dans-proces-srel>

LES EX-AGENTS DU SREL RELAXES

- RTL.lu : <https://www.rtl.lu/news/national/a/1540414.html>

MEMBERE VU CHAMBERKOMMISSION HUNN D'GEFILL, DAUERND BELUNN ZE GINN

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/schneider-se-defend-et-seme-do>

SCHNEIDER SE DEFEND ET SEME LE DOUTE

Les futures lois covid-19 officiellement présentées

Au Luxembourg, l'état de crise prendra officiellement fin le 24 juin. Mais le respect des règles de distanciation sociale et d'hygiène se poursuivra au-delà de cette date. Afin de rendre légales ces mesures, le gouvernement a rédigé deux nouveaux textes, qu'il a exposés vendredi à la Chambre.

(JFC, avec Danielle Schumacher) - Au début, tout est allé très vite. Alors que le Luxembourg commençait à peine à être frappé par le covid-19, le gouvernement a rapidement réagi en prenant un arrêté ministériel basé sur l'ancienne loi de 1885 portant sur la lutte contre les épidémies. Cet arrêté du 16 mars¹ édicte les premières mesures de lutte contre la pandémie. Avec la restriction de la liberté de circulation, la réduction ou la cessation des activités économiques, culturelles et sportives, ainsi que des directives spécifiques adressées au secteur de la santé, le Luxembourg entre en quarantaine.

Deux jours plus tard, le gouvernement décrétait l'**état d'urgence** sur base de l'article 32, paragraphe 4 de la Constitution. Le règlement grand-ducal correspondant reste toujours d'application aujourd'hui, mais il a été modifié et adapté à plusieurs reprises entre-temps. Comme la Loi fondamentale ne prévoit qu'une période de dix jours pour l'état d'urgence imposé par l'exécutif, le Parlement à l'unanimité l'a prolongé de trois mois. Entrée en vigueur le **24 mars**, la loi est donc valable jusqu'au **24 juin**.

Plus de 130 règlements grand-ducaux

L'état d'urgence² permet au gouvernement d'agir rapidement grâce aux règlements grand-ducaux, en passant outre le long processus parlementaire. Ainsi, quelque **170 textes législatifs** relatifs au covid-19 ont été publiés au Journal officiel depuis le 18 mars, dont plus de **130 règlements grand-ducaux** ou leurs amendements. Ceux-ci vont des congés spéciaux³ accordés pour raisons familiales au régime de chômage partiel⁴ prolongé, en passant par les diverses allocations en faveur des entreprises⁵, etc. La Constitution précise que toutes ces dispositions légales « d'urgence » deviendront automatiquement nulles et non avenues lorsque l'état d'urgence prendra fin.

Unique exception, la procédure prévoit que seuls les textes qui ont fait l'objet d'une loi adoptée par le Parlement durant l'état d'urgence peuvent perdurer au-delà de celui-ci. Concrètement, cela signifie que toutes les mesures censées devoir se prolonger après le 24 juin - comme par exemple le chômage partiel - ont besoin d'une base légale. Jusqu'à présent, seules neuf lois ou modifications de lois en rapport avec le covid-19 sont entrées en vigueur. Par exemple, les premières aides aux entreprises ont été inscrites dans la loi. D'autres lois sont actuellement en cours d'adoption ou seront présentées dans les prochains jours. Il en est ainsi des dispositions en matière de droit du travail en rapport avec le chômage partiel, de diverses subventions ou même des garanties de l'État pour les entreprises.

Très attendue, la **loi covid-19** constitue donc le véritable pivot de la période de transition⁶ jusqu'au retour à la normale. Elle a été présentée vendredi aux membres de la Conférence présidentielle et du Bureau de la Chambre par le Premier ministre **Xavier Bettel (DP)**, la ministre de la Santé **Paulette Lenert (LSAP)** et la ministre de la Justice **Sam Tanson (Déi Gréng)**. Son élaboration s'est avérée compliquée⁷. Envisagé dans un premier temps, le projet de rédiger une loi générale sur les pandémies a été rapidement abandonné, en raison du peu de temps disponible. Au lieu de cela, le gouvernement a rédigé **une loi « strictement covid-19 »**, qui en fait sont... deux projets, et deviendront même trois à terme.

Le premier texte concerne principalement les normes sanitaires que les citoyens sont pour l'instant tenus de respecter, comme la distanciation sociale ou l'obligation de porter une protection buccale et nasale. **Le deuxième projet** porte sur les règles que les entreprises, ou plus généralement tous les établissements avec un accès public, doivent suivre. Les deux textes contiennent également des sanctions en cas de non-respect.

¹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-etat-de-crise-prolonge-jusqu-en-juin-5e7636c3da2cc1784e3597be>

² <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-opposition-ne-veut-pas-d-un-etat-d-urgence-deguise-5ebeb7aada2cc1784e35dd24>

³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-recours-au-conge-pour-raisons-familiales-en-chiffres-5ece93f2da2cc1784e35e9b8>

⁴ <https://www.wort.lu/fr/economie/le-chomage-partiel-etendu-jusque-fin-2020-5ec568e4da2cc1784e35e31d>

⁵ <https://www.wort.lu/fr/economie/des-aides-inedites-au-secours-des-pme-5e7c673dda2cc1784e359e8e>

⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-loi-covid-19-sur-les-rails-5ebbfdd1da2cc1784e35da64>

⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-finalisation-de-la-loi-covid-19-prend-du-retard-5ece25b9da2cc1784e35e939>

Le temps presse

Ces projets législatifs reprennent donc les termes du **règlement grand-ducal du 18 mars**. Si la situation l'exigeait, ils pourraient être à nouveau amendés avant d'être soumis au vote du Parlement. Et vu que ces dispositions ne sont **valables qu'un mois**, ils devraient alors être prolongés par le Parlement au cas où la situation ne s'améliorerait pas entre-temps. Quant au **troisième projet**, il est celui qui mettra formellement fin à l'état d'urgence et abrogera de facto la loi du 24 mars.

A présent, vu que ces lois covid-19 doivent impérativement être promulguées **avant le 24 juin**, il est clair que le temps presse : il ne reste que trois grosses semaines - celle de la Pentecôte incluse - pour franchir tous les obstacles parlementaires. Concrètement, pour que les lois entrent en vigueur à temps, les députés devront les voter dans la semaine du 15 au 21 juin au plus tard.

Sans oublier que le **Conseil d'État** doit également jouer son rôle institutionnel. Et vu que certaines dispositions sont simplement en cours de mise à jour, tout comme les sanctions des règlements - qui n'ont pas encore été déterminées - une tâche délicate attend la haute instance. Au cas où le Conseil d'État devait rendre des avis négatifs, la situation deviendrait alors extrêmement délicate. Comme diverses objections formelles sont évidemment attendues, le Parlement espère que le Conseil d'État formulera des suggestions d'amélioration dans ses rapports pour gagner du temps.

Des sociétés blacklistées dans le portefeuille de l'Etat

Si le Luxembourg a placé 126 sociétés sur sa liste noire, le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL) détient pourtant des actions de certaines de ces entreprises.

(DH avec Cordula Schnuer) - Déjà accusé en 2017 d'investir dans des sociétés qui ne respectaient guère les critères éthiques ou environnementaux en vigueur, le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL⁸) est à nouveau montré du doigt. Selon l'enquête publiée par le *Luxembourg Times*⁹, le fonds créé en 2015 et destiné à produire des revenus pour les générations futures détient à ce jour des actions de sociétés que le Luxembourg a lui-même placé sur une liste noire.

Il s'agit d'entreprises telles que Lockheed Martin et Raytheon accusées notamment de vendre des armes à l'Arabie saoudite pendant la guerre au Yémen. Un conflit qui a tué ou blessé plus de 17.500 personnes.

Indésirables mais fournisseurs

Depuis près de dix ans, le Luxembourg reste pourtant attentif au fait de régulièrement « assainir » son portefeuille d'actions en fonction des critères éthiques retenus au fur et à mesure par l'Etat. C'est ainsi que certains spécialistes du domaine de la défense comme Thales, Babcock International ou encore United Technologies n'apparaissent plus au bilan des commandes passées l'an dernier. Placées sur une liste noire, ces trois entreprises ont rejoint le contingent de 123 autres sociétés considérées comme « indésirables », dont 71 spécialisées en armements chimiques et biologiques, ou encore nucléaires et incendiaires.

Dans le détail, le Luxembourg reste présent - malgré lui par le jeu des arcanes financières - dans **17 opérateurs militaires figurant sur sa liste noire** pour un montant d'un peu **moins de 327 millions d'euros**. A ce titre, Lockheed Martin demeure un investissement de premier plan. L'Arabie saoudite ayant attribué, en 2019, des contrats d'une valeur de 3,08 milliards d'euros pour des systèmes de défense antimissile et des navires militaires à cette société américaine. Dans le même temps, le Luxembourg promettait 1,75 million d'euros en faveur d'un fonds de secours des Nations Unies pour le Yémen.

Interrogé sur les investissements de la FSIL réalisés dans des entreprises telles que Lockheed Martin et Raytheon, le ministère des Finances dont dépend le fonds a indiqué que « le FSIL investit presque exclusivement dans ce qu'il est convenu d'appeler les Exchange-Traded Funds (ETF) et, contrairement au Fonds de compensation, ne détient aucune position directe sur des titres individuels ».

Autre explication apportée par le ministère : « Le FSIL ne peut pas se fonder sur des listes excluant des entreprises ou des secteurs individuels car lorsqu'il s'agit d'un ETF, il est pratiquement impossible pour un investisseur d'exclure des entreprises sélectionnées ».

⁸ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/fonds-souverain-intergenerationnel-135-millions-d-euros-dans-la-tirelire-des-generations-futures-58de68fda5e74263e13acd74>

⁹ <https://luxtimes.lu/luxembourg/40846-luxembourg-invests-in-defence-firms-it-blacklisted-itself>

DATA CENTER

Le ministère ne veut pas rendre le MoU Google public

Le ministère de l'Économie a décidé de ne pas donner accès au Mouvement écologique au MoU passé avec Google. Selon son analyse, il ne s'agit pas d'un document administratif en tant que tel, il pourrait contenir des données économiques confidentielles.

Le Mouvement écologique n'aura pas accès au Memorandum of Understanding (MoU) passé entre l'État, la Commune de Bissen et LB Technology dans le cadre d'un projet d'implantation d'un data center¹⁰. Du moins pas de suite, car reste la possibilité de maintenant saisir le tribunal administratif. La décision a été prise par le ministère de l'Économie et est identique à celle de la Commune de Bissen, qui avait aussi été sollicitée.

Ce refus a lieu alors que la commission d'accès aux documents avait rendu un avis favorable¹¹, estimant que le document devait être rendu public en vertu de la loi de septembre 2018 sur une administration « transparente et ouverte ».

Une analyse juridique contestée

Le ministère indique à Paperjam que sa décision repose tout d'abord « sur le fait que cet avis n'est pas contraignant ». Ensuite, l'analyse juridique qui a été faite par les cinq membres de la commission est contestée. « Nous considérons que ce MoU est une déclaration d'intention qui s'inscrit dans une démarche plus large, pas un document administratif en soi », indique le ministère, qui s'est étonné que la commission n'ait pas tenu compte des exceptions « prévues par la loi quant aux documents pouvant être rendus publics ou non, et elles sont nombreuses ». Notamment par le fait « que le MoU contient des informations commerciales et économiques confidentielles ».

Pour l'administration, il s'agit aussi d'une affaire de principe¹², car ces déclarations d'intention sont des outils de travail importants et utiles. On en passe beaucoup avec des sociétés. » Ce sont des MoU « qui font partie de notre stratégie de dynamique économique. Les rendre publics, c'est leur faire perdre leur valeur. Et de nombreuses entreprises n'ont pas envie qu'ils soient étalés sur la place publique. »

La décision de la commission avait été notifiée au ministère le 6 mai. Il avait un mois pour transmettre le MoU au Mouvement écologique qui, passé ce délai, pouvait alors saisir le tribunal. « Nous allons les avertir dès aujourd'hui que la réponse est négative », conclut le ministère.

Le Mouvement écologique a fait savoir à Paperjam qu'il réagirait par voie de communiqué de presse.

Secret des délibérations

Une décision qui tombe alors que la commission de l'économie se réunissait ce jeudi justement pour prendre connaissance de ce MoU, suite à la demande pressante du CSV¹³. Une réunion qui a lieu « dans le huis clos le plus total », donc en imposant le secret de la délibération via l'article 25.9 du règlement de la Chambre, en présence¹⁴ de Franz Fayot (LSAP), ministre de l'Économie, de Pierre Gramegna (DP), ministre des Finances, et du Premier ministre, Xavier Bettel (DP). Signe de plus de son caractère sensible.

« Cette réunion s'est très bien déroulée », souligne Claude Haagen (LSAP), qui préside cette commission. « Nous avons eu le temps de consulter les deux documents et de poser les questions voulues aux membres du gouvernement. » C'est la première fois que de tels documents sont mis à disposition des députés. Xavier Bettel a plusieurs fois insisté sur la nécessaire confidentialité à avoir les concernant. Son ministre des Finances expliquant que « Les MoU sont des instruments importants de notre politique économique ».

¹⁰ <https://paperjam.lu/article/google-a-bissen-vote-reporte-a>

¹¹ <https://paperjam.lu/article/plus-transparence-autour-proje>

¹² <https://paperjam.lu/article/mou-en-quoi-consistent-ces-acc>

¹³ <https://paperjam.lu/article/mou-passe-avec-google-sera-ren>

¹⁴ <https://paperjam.lu/article/dossiers-google-et-fage-retour>

DATA CENTER

MoU Google : le MECO saisit le Tribunal administratif



Blanche Weber et le Mouvement écologique ont décidé, comme attendu, de saisir le tribunal administratif. (Photo: Jan Hanrion/Archives Maison Moderne)

Le gouvernement refusant de lui donner accès au MoU passé avec Google, le Mouvement écologique a décidé de saisir le tribunal administratif. Une procédure qui demandera sans doute de la patience.

On pouvait aisément le deviner: le Mouvement écologique a décidé de saisir le tribunal administratif après que le gouvernement lui a signifié son refus de lui laisser accès au MoU (Memorandum of Understanding), passé avec Google, qui nourrit un projet de data center à Bissen. Cela alors que la commission d'accès aux documents y était favorable.

La douche froide n'a fait qu'attiser la colère du Meco. Dans un communiqué de presse, le mouvement déplore cette décision, sans prendre de pincettes: « Le gouvernement prend ici une décision antidémocratique, surtout à une époque où l'importance des informations factuelles – d'une bonne transparence et de l'échange d'arguments – devient de plus en plus évidente au lieu de permettre des 'fake news'. Nous sommes loin d'un État ouvert et démocratiquement transparent ! », lance Blanche Weber, présidente du Meco.

Un MoU qui intrigue

Le Meco va donc saisir le tribunal administratif, son recours est possible. « Ce sera la troisième réclamation pour disposer de ce document », explique à Paperjam Thibault Chevrier, avocat du Meco. « Une première demande avait été faite de manière classique, puis via la commission d'accès aux documents. »

Car le Meco est très intrigué par ce MoU. « Le but n'est pas de connaître des informations confidentielles sur le plan économique. Mais bien de vérifier si tout est conforme à la loi. Si les ministères et la Commune restent dans leur rôle tel que le veut la loi, s'il n'y a pas de risque de conflit d'intérêts, si derrière l'accord ne se cachent pas des choses qu'on ne veut pas rendre publiques », poursuit l'avocat.

Problème: la procédure devant le tribunal administratif est longue. « Oui, il faut compter un an, et même un an et demi », confie Thibault Chevrier. D'ici là, le dossier aura sans doute encore avancé. « En soi, le dossier n'est pas complexe. On peut envisager d'introduire une requête en abréviation des délais. Ce qui accélère les échanges de conclusion, et donc la procédure. »

Le Meco souhaite en tout cas toujours autant consulter ce MoU et espère même que la décision du tribunal puisse faire jurisprudence.

Un recours devant cette même instance avait déjà été introduit en 2019¹⁵ par le Meco dans le cadre de la validation du PAG du projet d'installation de data center par Google à Bissen. Un dossier qui est toujours pendant.

¹⁵ <https://paperjam.lu/article/projet-google-meco-saisit-just>

Le Luxembourg, ce pays encore trop peu transparent

Le dossier Google a remis sur le devant de la scène les problèmes que rencontre le Grand-Duché en matière de mise à disposition des informations auprès des citoyens. La loi sur la liberté de l'information, votée en 2018, comporte encore quelques restrictions.

(ER avec Kate Oglesby) - Le refus des autorités luxembourgeoises de divulguer au public le « Memorandum of Understanding » (MoU) passé entre la commune de Bissen, l'État et Google, à propos de l'implantation d'un centre de données du géant américain, illustre le manque de transparence du pays. Une particularité au niveau européen qui se traduit par le fait que le Grand-Duché a été l'un des derniers à permettre à ses citoyens de demander l'accès à ce type de documents. C'était en 2018.

« Cette loi sur la transparence est arrivée très tard, de plus elle comporte beaucoup de restrictions qui rendent difficile l'obtention des informations », reconnaît Ines Kurschat, secrétaire générale du Conseil de presse, contactée par nos confrères de *LuxTimes*¹⁶. Une référence au fait que la transposition luxembourgeoise¹⁷ de la directive européenne présente un champ d'application bien plus étroit que celle des pays voisins. Le législateur ayant estimé que les demandes citoyennes ne devaient concerner que des documents non gouvernementaux.

Depuis la mi-février, le Mouvement écologique (Meco) avait demandé à pouvoir prendre connaissance des accords passés entre les autorités communales, nationales et Google. Mi-mai, le Meco a donc obtenu gain de cause dans cette affaire puisque la commission d'accès aux documents (CAD) lui a donné raison¹⁸. Malheureusement pour l'association écologiste, le Parlement, qui a eu accès à la déclaration d'intention confidentielle du gouvernement début juin, a décidé de ne pas rendre les documents publics¹⁹.

« Cette affaire concernant le centre de données de Google nous donne beaucoup d'espoir. C'est déjà une victoire que le Parlement puisse examiner le document », s'est tout de même réjouie Ines Kurschat. En effet, la loi comporte de nombreuses exceptions qui permettent de conserver des documents hors de portée du public. Qu'il s'agisse de secrets industriels, des informations commerciales ou confidentielles ou bien encore des documents liés à la sécurité ou à la vie privée.

Conséquences concrètes

Si dans certains pays européens, les autorités publiques doivent répondre relativement vite aux demandes, ce n'est absolument pas le cas au Luxembourg. L'État dispose d'un délai d'un mois pour rendre un avis. Et si une personne décide de saisir le CAD, 30 jours peuvent encore se passer avant d'obtenir une réponse. D'autant plus que les décisions du CAD ne sont pas contraignantes même si les parties concernées peuvent s'adresser aux tribunaux en cas d'absence de réponse de l'établissement public.

Pour le dossier Google, les conséquences concrètes de cette situation tiennent à l'impossibilité pour les habitants de Bissen de se prononcer sur l'implantation du géant américain à leur porte. Faute de connaissance entière des accords passés. Alors même qu'« il y a un intérêt à informer le public car des habitants seront impactés », reconnaît Ines Kurschat.

L'opposition, CSV en tête, s'est d'ailleurs penchée sur ce dossier. Par la voix de Laurent Mosar, elle demande depuis plusieurs mois à avoir accès aux MoU. Les partis de la majorité ont effet accepté le principe, des discussions sont au programme dans le but d'élaborer des recommandations au gouvernement sur la façon de traiter ces documents à l'avenir.

¹⁶ <https://luxtimes.lu/luxembourg/40901-google-spat-shows-luxembourg-is-eu-transparency-laggard>

¹⁷ <http://www.legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2018/09/14/a883/jo>

¹⁸ <https://www.wort.lu/fr/economie/transparence-obligatoire-autour-du-projet-google-5ebbc589da2cc1784e35da03>

¹⁹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-projet-google-transparent-seulement-pour-les-deputes-5ed8f28eda2cc1784e35fd0>

Google spat shows Luxembourg is EU transparency laggard

Grand-Duchy has had freedom of information law for only two years

Luxembourg's refusal to disclose Google's plans for a massive new data center in a local town is shining a spotlight on the country's position as a laggard in Europe when it comes to government transparency.

The Grand Duchy in 2018 was one of the last in the European Union to permit citizens to apply for access to documents, and the new law has many restrictions that make actually obtaining documents hard.

The law also has a much narrower scope than many other countries in the 27-nation bloc, failing to allow citizens to apply for access to data or to paperwork not officially marked as government documents.

"Luxembourg is lagging behind, its transparency law is coming in very late," said Ines Kurschat, general secretary of the Luxembourg Press Council. "[And] it is a law that has a lot of restrictions."

The *Mouvement Ecologique*, an environmental group, said last week it will sue the government to obtain the text of a deal with the US internet giant²⁰, which has bought land in Bissen for a data warehouse that is expected to add 10% to the country's entire water usage.

The legal escalation came after government decided to ignore the ruling of an official transparency body, which had said there was no reason to keep the document a secret²¹. The government will now hand out the text to parliamentarians in the economy committee – but still not to local residents or other citizens.

The spat is a first test case for Luxembourg's freshly minted transparency law, which is not yet two years old, and which says that people have the right to access documents held by public administrations.

"This case about the Google data centre gives us a lot of hope," said Kurschat, also a journalist at the *Lëtzebuenger Land* newspaper. "It is already a victory that parliament is able to look into the document."

Nevertheless, the law has many exceptions, stating 10 separate reasons to keep documents out of the hands of the public. This may be because they contain information on foreign relations or confidential commercial information or if they interfere with personal safety or privacy.

The *Luxembourg Times* last year tried to access a Memorandum of Understanding (MoU) signed between Luxembourg and the US about cooperation in space mining, and another signed with China about its controversial Belt and Road infrastructure plans.

After a lengthy procedure, the request was unsuccessful because the texts concerned foreign affairs. The process included an appeal with the independent body CAD – *Commission d'accès aux documents* – the same that now ruled the Google document should be out in the open.

The decisions of the CAD are not binding, though parties can go to court if a state body decides to ignore the body's recommendations.

Opposition grows

The opposition has been calling on the state for months to allow it access to the MoUs²² so that it can scrutinise the government properly. The MoU with the US on space mining was particularly hotly debated, after the American embassy handed it out at an Independence Day reception²³ meaning visitors at the event saw the text before parliamentarians.

²⁰ <https://luxtimes.lu/luxembourg/40879-green-group-to-take-government-to-court-over-google-secrecy>

²¹ <https://luxtimes.lu/luxembourg/40814-mps-heap-pressure-on-government-to-reveal-secret-google-deal>

²² <https://luxtimes.lu/luxembourg/37988-minister-called-to-task-over-secret-space-deal-by-lawmakers>

²³ <https://luxtimes.lu/luxembourg/37800-us-embassy-shares-space-deal-that-ministry-kept-secret>

Laurent Mosar, of the centre-right Christian Democrats (CSV), has been spearheading the opposition's campaign for greater transparency, and has presented a motion which said MoUs needed to be made available for parliament even if they are not issued to the general public.

A look at other countries shows that Luxembourg is well behind when it comes to granting public access to government dealings.

Neighbouring France introduced a freedom of information law in 1978 and gives people the right to access documents held by public bodies, including statistics, which is not possible in the Grand Duchy.

Sweden enacted the world's first ever freedom of information act – *The Freedom of the Press Act* – in 1766. The latest amendment to the act says every Swedish person should have free access to official documents.

Public authorities must respond immediately to requests for them, while in Luxembourg, ministries can take up to a month to provide or reject the request for a document. If someone then applies to the transparency body CAD to look into the issue, this can take another month.

So-called Freedom of Information (FOI) requests for any information of data in the UK have been possible after parliament passed a transparency law in 2000, and are a frequently used tool for journalists.

"It's a fundamental instrument that journalists need," said Kurschat, who thinks that getting access to documents should also be written into Luxembourg's press laws. Without access to complete information, locals in Bissen have said, it is hard for them to decide whether or not to let Google build the new data centre in their town.

"There could be an interest in letting the public know because there are people in Bissen that could be affected," Kurschat said.

The coalition agreed to discuss the CSV motion, and lawmakers from both sides of the aisle are in the process of drawing up recommendations to the government on how to deal with such documents in future.

La saga Luxeosys se poursuit

Passé de 170 à 350 millions d'euros, le coût du satellite militaire luxembourgeois n'a pas fini de faire parler de lui. Les explications avancées par François Bausch et les responsables de la Défense n'ont guère convaincu les députés, lundi en commission du contrôle de l'exécution budgétaire.

Pour la troisième fois en un mois²⁴, la question du financement du futur satellite militaire Luxeosys était lundi au cœur des débats en commission de contrôle de l'exécution budgétaire. Et pour cause, le doublement de la facture - passée d'un coût initial de 170 millions d'euros à 350 millions - reste toujours en travers de la gorge des députés.

Présents en commission, **les techniciens de la Défense** ont souligné que si le montant de départ comprend l'achat, le lancement, la construction et l'exploitation de l'engin, ils n'englobent cependant pas ce qu'ils appellent les « scénarii d'usage » et la gestion à long terme. Une pratique selon eux habituelle concernant les lois de financement des projets de défense dans le cadre du fonds d'équipement militaire²⁵. Le flou entourant ce type de lois s'expliquerait notamment par le caractère imprévisible des coûts à long terme desdits équipements.

Pas davantage que le mois dernier, l'argumentaire du ministre de la Défense, **François Bausch (Déi Gréng)** n'a convaincu les députés. En particulier, l'opposition se demande toujours si toute la vérité a été dite au moment du vote de la loi de financement initiale.

Comme le relaie le site de la Chambre, le ministre vert n'exclut pas de réaliser le projet dans son entièreté sans atteindre le montant maximal prévu dans la rallonge budgétaire. Bausch explique d'ailleurs que le chiffre de 350 millions d'euros est à comprendre comme un maximum absolu pour ce projet qu'il juge véritablement utile.

Si le ministre de la Défense pense pouvoir fournir d'ici **le 13 juillet** un chiffre précis sur le montant total qui sera nécessaire à la réalisation de ce projet, les députés n'en démordent pas : ils vont envoyer une invitation officielle à l'ancien ministre de la Défense²⁶, **Étienne Schneider (LSAP)**, initiateur du projet en 2018 afin qu'il vienne apporter des explications complémentaires.

Les hélicoptères HN-90 aussi en salle d'attente

Un flou identique à celui qui entoure le financement du satellite Luxeosys s'applique dans l'acquisition d'autres équipements militaires, tels l'Airbus A400M Atlas²⁷, les véhicules Dingo 2, mais aussi les trois hélicoptères HN-90²⁸. En témoigne la réponse évasive fournie lundi par François Bausch à une question de Fernand Kartheiser (ADR).

« Des discussions avec les partenaires du programme sont actuellement en cours concernant la mise à niveau des hélicoptères », déclarait le ministre de la Défense, ajoutant que « la contribution exacte du Luxembourg au programme dépend des conclusions de cette étude ». Bref, la patience reste de mise avant de voir des HN-90 sous cocarde luxembourgeoise autant qu'un satellite militaire grand-ducal en orbite autour de la Terre.

²⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/etienne-schneider-devra-rendre-des-comptes-a-la-chambre-5eccda22da2cc1784e35e822>

²⁵ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2003/12/19/n16/jo>

²⁶ <https://www.wort.lu/fr/economie/etienne-schneider-vise-un-poste-chez-sistema-5ec39f38da2cc1784e35e152>

²⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-airbus-a400m-luxembourgeois-prend-son-premier-envol-5e9565a8da2cc1784e35b885>

²⁸ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-flotte-luxembourgeoise-prend-peu-a-peu-son-envol-5e18590ada2cc1784e353ba8>

Une partie des avoirs de Ronaldo quitte le Luxembourg

Créée en 2015 pour gérer les avoirs de la star portugaise dans son business hôtelier, la CRS Holding possède désormais pignon sur rue à Lisbonne. Une structure gérant 16 millions d'euros, soit une goutte d'eau dans la fortune du joueur.

Cinq ans après y avoir déposé une partie de sa fortune, Cristiano Ronaldo coupe les ponts avec le Luxembourg. Révélée par le site sportune.fr²⁹, l'information se trouve noir sur blanc dans le registre de commerce et des sociétés qui indique depuis le 11 mai, la CRS Holding ne possède plus son siège rue de Bonnevoie, à Luxembourg-Ville, mais à Lisbonne. Un transfert de la structure en charge de la gestion du business hôtelier de la star qui intervient deux ans après que cette holding a été citée dans les Football Leaks³⁰ et dans un contexte de durcissement de la lutte contre l'évasion fiscale³¹.

En parallèle de la relocalisation, l'associé unique de la holding a décidé de la rebaptiser en « CR7 Lifestyle unipessoal limitada », faisant écho au partenariat entre le joueur et le groupe « Pestana CR7 Lifestyle Hôtels ». Plusieurs hôtels implantés au Portugal notamment sont concernés, en plus d'un qui devait ouvrir ses portes à Madrid début juin. Une inauguration reportée en raison de la pandémie de covid-19.

A noter que pour l'attaquant de la Juventus, le capital de 16 millions d'euros géré par l'ancienne holding luxembourgeoise ne représente qu'une part infime de la fortune de celui dont les gains devraient passer le **cap du milliard de dollars** (880 millions euros) en fin d'année 2020 selon les calculs du magazine américain Forbes³². Ce, malgré que le joueur âgé de 35 ans a accepté de baisser de 30% son salaire mensuel. Soit une perte totale estimée à quatre millions en prenant en compte ses revenus sportifs et publicitaires. Objectif : limiter les pertes financières³³ du club transalpin en raison de la pandémie de coronavirus.

²⁹ <http://www.sportune.fr/business/cristiano-ronaldo-demenage-sa-holding-au-portugal-236435>

³⁰ <https://www.wort.lu/fr/international/rui-pinto-revele-etre-derriere-les-luanda-leaks-5e2ea9e4da2cc1784e354d2e>

³¹ <https://www.wort.lu/fr/economie/la-tolerance-pour-l-evasion-fiscale-c-est-fini-5ebecb71da2cc1784e35dd49>

³² <https://www.forbes.com/profile/cristiano-ronaldo/>

³³ <https://www.wort.lu/fr/sport/vers-l-eclatement-de-la-bulle-dans-le-foot-business-5e9c13f2da2cc1784e35bf31>

CASIER BIS

L'opposition « déçue » par les propositions de la justice



L'exposé du procureur général d'État, Martine Solovieff, n'a pas satisfait l'opposition qui s'attendait à des pistes plus concrètes. (Photo : Nader Ghavami /Archives Maison Moderne)

L'échange de vues entre les députés des commissions de la justice et de la défense n'a pas livré les pistes concrètes espérées.

Un an après que l'affaire du casier bis a éclaté sur la place publique, les députés entament les dernières semaines de réflexion avant de donner leur avis sur l'ébauche de projet de loi présentée fin mai par les ministres de la Sécurité intérieure, François Bausch (Déi Gréng), et de la Justice, Sam Tanson (Déi Gréng).

Le projet de loi sur le fichier central de la police, annoncé pour la fin juillet, devra encadrer les points critiques que sont la gestion des accès aux différents fichiers, les délais de conservation, la protection des mineurs et la précision de la finalité des données.

Deux options sont envisageables en ce qui concerne la durée de conservation et d'archivage : la première envisage un texte de loi « sans archivage », qui prévoit uniquement une durée de conservation précise des données. La seconde, « avec archivage », propose que le dépassement des délais de conservation ne donne pas lieu à une suppression immédiate, mais à un archivage, sachant que l'archivage n'est ici pas à comprendre comme une base de données à part, mais comme une conservation plus longue des données sur le même support, avec des droits d'accès beaucoup plus limités.

« C'est une déception : l'autorité judiciaire vient et ne fait que lister des problèmes alors qu'on était en droit d'attendre des solutions. »

Gilles Roth, député CSV

Martine Solovieff, procureur général d'État, était attendue ce mercredi en commission pour exposer le point de vue des autorités judiciaires. Elle leur a présenté les difficultés pratiques de chaque option.

Une entrevue par vidéoconférence dont les députés de l'opposition sont ressortis déçus. « Il y a unanimité au sein de tous les partis pour convenir qu'il faut avancer sur ce dossier, et on sait pourquoi », souligne Gilles Roth (CSV). « La voie est tracée. Ici, c'est une déception : l'autorité judiciaire vient et ne fait que lister des problèmes alors qu'on était en droit d'attendre des solutions. » Le CSV demande d'ailleurs à pouvoir consulter l'avis de l'Autorité de contrôle judiciaire afin de pouvoir continuer à travailler sur le dossier.

Les ministres ont rappelé qu'il s'agissait d'une « phase de consultation participative » qui doit nécessairement inclure la prise en compte des problèmes pratiques qu'engendrera la mise en place du futur projet de loi.

Les députés sont censés prendre position pour le 20 juin. Leur avis sera étudié par le gouvernement et rediscuté en commission avant finalisation du projet de loi.

SELON L'EX-DIRECTEUR DE LA DÉFENSE

« Le contrat du satellite n'aurait pas dû être signé »



Le montant du satellite militaire d'observation va doubler: le coût de son exploitation au sol a été oublié dans le projet de départ. (Photo: Shutterstock)

Selon 100,7, ce vendredi matin, l'ex-directeur de la Défense, Patrick Heck, aurait reconnu que le contrat relatif au satellite militaire d'observation avec OHB Italia n'aurait pas dû être signé.

Le contrat avec OHB Italia n'aurait pas dû être signé, aurait reconnu l'ex-directeur de la Défense, Patrick Heck, dans un courrier électronique envoyé à la commission de contrôle budgétaire de la Chambre des députés, selon la radio publique 100,7, ce vendredi matin.

Non seulement le contrat n'avait pas été soumis à un appel d'offres, ce qui aurait permis de faire jouer la concurrence, mais OHB-I ne semble s'être intéressée qu'à son seul domaine de compétences, à savoir la construction du satellite, et non pas à son exploitation.

Et dans ce contexte, le sujet passait aussi pour la première fois devant la commission de la Défense. À l'issue de celle-ci, une question reste ouverte : où va-t-on installer les antennes et la station terrestre chargée de procéder aux traitements des données d'observation ? Selon le ministre de la Défense, François Bausch (Dei Gréng), rester au Herrenberg, le quartier général de l'armée, obligerait à sacrifier une partie du terrain et à obtenir un certain nombre d'autorisations, notamment pour s'assurer de la qualité du signal en supprimant un bout de forêt. L'autre option est pour le moment d'aller à Redu, en province de Luxembourg belge, où SES a aussi des installations.

La polémique a commencé quand le ministre a été obligé de présenter un projet de loi rectificatif pour obtenir une rallonge budgétaire de 150 à 170 millions d'euros, soit le prix de départ du satellite, pour faire face à la nécessité de réintégrer les installations au sol dans le projet, décidé par son prédécesseur, Étienne Schneider (LSAP).

Etienne Schneider au conseil d'administration d'Arcelor

L'ancien ministre de l'Économie remplacera Jeannot Krecké comme membre administrateur indépendant à la table du groupe sidérurgique. Un jeu de chaises musicales entre deux socialistes.

(pj avec Marco Meng) Le rebond n'aura pas tardé pour Etienne Schneider (LSAP). Démissionnaire de ses fonctions gouvernementales³⁴ en février, voilà l'ancien ministre de l'Economie recasé. Le socialiste, un temps pressenti pour une fonction à l'Agence spatiale européenne ou au sein du groupe Sistema³⁵, s'apprête à intégrer le conseil d'administration d'ArcelorMittal. La décision sera entérinée à l'occasion de la réunion des actionnaires, lundi 15 juin.

Voilà donc Etienne Schneider remplaçant Jeannot Krecké, socialiste lui aussi, ancien ministre des Affaires économiques lui aussi et démissionnaire du gouvernement Juncker-Asselborn II en 2012. Beaucoup de points communs donc aux deux personnalités. A charge maintenant pour le Dudelangeois de 49 ans de veiller notamment sur les intérêts du Luxembourg qui détient 1,27% du capital de la société sidérurgique ; la famille Mittal en possédant environ 37%.

Le conseil d'administration d'ArcelorMittal supervise la gestion de la Société anonyme (SA) et se réunit quatre fois par an. Le poste qu'occupera Etienne Schneider est rémunéré **151.956 euros par an** (salaire de base), est limité à six ans avec possibilité de réélection ou de révocation anticipée par l'assemblée générale. Celui à qui Franz Fayot (Economie) et Paulette Lenert (Santé) ont succédé est actuellement pointé du doigt dans l'affaire Luxeosys³⁶, satellite dont la facture a plus que doublé en quelques années.

Chômage partiel à prévoir encore

Crise du covid-19 oblige, les installations d'ArcelorMittal au Grand-Duché³⁷ avaient été temporairement fermées³⁸ pour limiter la propagation du virus. Actuellement, la **production tourne à 60-70%** des capacités, annonce l'industriel. De nombreux employés restent en chômage partiel et le resteront encore plusieurs semaines, cette fois en raison de la chute de la demande mondiale d'acier. Interrogé, le groupe n'a pas souhaité communiquer le nombre exact de ses **3.800 employés luxembourgeois** actuellement à temps partiel.

La demande d'acier a rarement été aussi faible qu'elle l'est actuellement. « La situation empire alors que les importations se poursuivent à des prix très bas en provenance de pays qui ont repris ou n'ont pas réduit leurs opérations », se plaint le géant de la sidérurgie. Ainsi, alors que moins de produits sortent des sites en Europe, **la production d'acier en Chine augmente à nouveau.**

Pas de dividende versé

Autre mauvaise nouvelle : une grève vient de se déclencher sur le site de Tarente (Italie), dans l'immense aciérie Ilva. Un site récemment repris par ArcelorMittal³⁹, mais où quelque **5.000 emplois** pourraient disparaître. Face à ce scénario catastrophe socialement, le gouvernement italien prévoit de s'entretenir avec ArcelorMittal dans les jours à venir.

En ce début 2020, le groupe sidérurgique a déjà suspendu le versement d'un dividende. À l'origine, un dividende de 0,30 dollar par action aurait ainsi dû être distribué. Le chiffre d'affaires du groupe sidérurgique a **chuté de près de 23%**, passant à **13,2 milliards d'euros** au premier trimestre. Le résultat net a, lui, connu une perte d'un milliard d'euros après avoir enregistré un bénéfice de 368 millions d'euros l'an dernier.

En attendant mieux

ArcelorMittal emploie aujourd'hui plus de 191.000 personnes à travers le monde (74.000 en Europe) et produit près de la **moitié de son acier en Europe**. L'association mondiale Worldsteel prévoit une baisse de 6,4% de la demande d'acier à 1.654 millions de tonnes en 2020. En 2021, la demande d'acier devrait remonter à 1.717 millions de tonnes, soit une augmentation de 3,8% par rapport à 2020.

³⁴ <https://www.wort.lu/fr/economie/standing-ovation-de-la-fedil-pour-etienne-schneider-5e29558fda2cc1784e35493e>

³⁵ <https://www.wort.lu/fr/economie/etienne-schneider-vise-un-poste-chez-sistema-5cc39f38da2cc1784e35e152>

³⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-saga-luxeosys-se-poursuit-5edf3462da2cc1784e35f536>

³⁷ <https://luxembourg.arcelormittal.com/>

³⁸ <https://www.wort.lu/fr/economie/arcelormittal-reprend-sa-production-au-luxembourg-5e83406ada2cc1784e35a655>

³⁹ <https://www.wort.lu/fr/economie/un-pas-vers-le-rachat-d-ilva-par-arcelormittal-5e5fd563da2cc1784e3578ce>

Six enquêtes autour d'actes policiers douteux

Le respect des règles sanitaires a-t-il été à l'origine d'abus de la part d'agents ? L'inspection générale de la police devra répondre à cette interrogation. Actuellement, une enquête préliminaire et cinq enquêtes administratives sont ouvertes, reconnaît le ministère de la Sécurité intérieure.

Début mai, François Bausch reconnaissait qu'une quarantaine de plaintes de citoyens⁴⁰ avaient été déposées par des habitants contre des policiers. Chacune déplorant a priori une attitude excessive dans l'application des nouvelles mesures imposées par la lutte contre l'épidémie de covid-19. Un mois plus tard, le ministère de la Sécurité intérieure ne se montre guère bavard sur le suivi de ces réclamations, pas plus que sur leurs motivations.

Le secret de l'instruction sert ainsi de couverture aux faits reprochés. Pourtant, l'inspection générale de la police (IGP) est au travail dans plusieurs dossiers. Officiellement, l'organe de contrôle externe des forces de l'ordre aurait ainsi ouvert cinq enquêtes administratives mais surtout « une enquête (préliminaire) pénale ». Bilan auquel il convient d'ajouter deux autres procédures d'ouverture d'enquête administrative.

Interrogé sur ces plaintes, le ministère se contente d'indiquer que « chaque personne s'étant adressée au ministère a été informée qu'elle pouvait soit se tourner vers l'IGP si elle estimait que le comportement d'un policier n'était pas approprié, soit s'adresser à la police grand-ducale si elle souhaitait contester un avertissement taxé ».

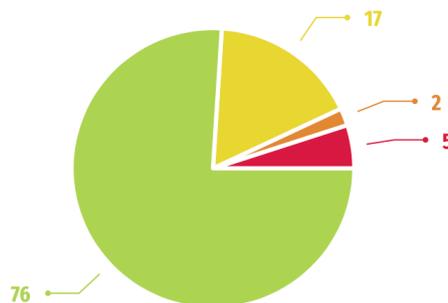
Ainsi, peut-on apprendre que six citoyens se sont adressés de manière erronée à l'instance de contrôle concernant des avertissements taxés. Tous ont été invités à s'adresser directement au service compétent. Deux autres réclamations, jugées sans objet ont été classées sans suite par l'IGP.

Sur son site internet, l'inspection générale ne relate qu'une seule des procédures⁴¹ en lien avec les restrictions prescrites pour le confinement. Un épisode bénin. En 2018 (dernier rapport connu), l'IGP avait mené **258 enquêtes**.

Origine des enquêtes et réclamations administratives

Données exprimées en pourcentage en 2018

● IGP ● Autorités judiciaires ● Police ● Particuliers



Luxemburger Wort | source : Rapport annuel de l'IGP 2018

Comment porter plainte

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les citoyens désirant porter plainte ou introduire une réclamation auprès de l'inspection générale de la police sont priés de le faire par la voie électronique (igp@igp.etat.lu) ou par la voie postale et de ne pas se déplacer dans les locaux de l'IGP.

« Suite à la réception de la plainte/réclamation et pour autant que de besoin, le contact avec le citoyen sera établi par téléphone », signale l'administration.

Dans les cas urgents, le citoyen pourra joindre l'IGP par téléphone au **26 48 53-1**.

⁴⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/2-000-avertissements-taxes-80-pv-et-ca-va-continuer-5eb57c09da2cc1784e35d526>

⁴¹ <https://igp.gouvernement.lu/fr/actualites/articles1/2019/avril/autoroute.html>

NATIONAL - ÄNNERUNG VUM DEONTOLOGIE-KODEX

Et waart een op d'Äntwert vum GRECO, sou d'Äntwert vum Xavier Bettel



No senger politescher Karriär, waarden elo e puer intressant Posten a Verwaltungsréit op den Etienne Schneider. / © RTL-Archiv

D'Karriär vun engem Ex-Minister am privat Secteur: ee Sujet, deen och den Ethikcomité an engem Avis un de Staatsminister am Abrëll evoquéiert hat.

Nodeem den Ex-Wirtschaftsminister de virleschte Weekend als Administrateur amplaz vum Jeannot Krecké an den ArcelorMittal-Verwaltungsrot gewielt gouf, wäert den Etienne Schneider den nächste Samschdeg wuel och als "onofhängegen Direkter" vun der russescher Holding Sistema genannt ginn - eng Firma, déi zu 51% dem Gazprom-Grupp gehéiert.

D'Karriär vun engem Ex-Minister am privat Secteur: ee Sujet, deen och den Ethikcomité an engem Avis un de Staatsminister am Abrëll evoquéiert hat.

Wéi dee Comité festgehalen hat, wieren eenzel Artikelen aus dem Code de Deontologie fir fréier Regierungsmemberen onméiglech ze kontrolléieren, fir potentiell Interessekonflikter z'evitéieren. Deemno sollt eng Karenzzäit vun z.B. 2 Joer agefouert ginn, déi kloer an novollzéibar wier, an déi dann och vun engem Ex-Minister kéint respektéiert ginn, ouni Interpretatiounspillraim.

De Regierungsrot huet dann och, wéi et schéint, den Deontologie-Kodex an deem Sënn amendéiert, an d'Versioun vum neien Texte un de GRECO geschéckt.

Dat äntwert de Staatsminister Bettel op eng parlamentaresch Fro vum CSV-Deputéierten, a selwer Ex-Minister, Claude Wiseler.

Deemno géif de Grupp vun de Staate géint Korruptioun dësen Text analyséieren an am Hierscht dann e "rapport de conformité" virleeën. Op Basis vun deem, kéint de Code de Deontologie dann op Punkte geännert ginn.

PROCÈS DU SREL

Les ex-agents du Srel relaxés



Jean-Claude Juncker avait livré un témoignage à trous lors du procès du Srel, en mars dernier. Mais les juges ont conclu qu'il avait bien autorisé l'écoute effectuée par le Srel. (Photo: Paperjam)

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a estimé que Marco Mille, André Kemmer, et Frank Schneider n'avaient pas à être condamnés pour des écoutes illégales de Loris Mariotto.

Attendu le 30 avril, le jugement dans le procès du Srel a finalement été prononcé ce jeudi, du fait de la crise sanitaire. Les juges de la 12^e Chambre correctionnelle ont décidé d'acquitter André Kemmer, Marco Mille et Frank Schneider des chefs d'inculpation retenus contre eux alors que le procureur d'État adjoint avait requis une amende à leur encontre. Ils encouraient selon la loi une peine d'emprisonnement de cinq ans.

L'ancien directeur du Srel et ses deux agents étaient accusés d'avoir participé à des écoutes illégales, en 2007, sur l'informaticien et ancien intermédiaire du Srel Loris Mariotto, ainsi que d'avoir participé au détournement d'un CD crypté, surnommé « Frisbee ». Ce dernier contiendrait une conversation entre S.A.R. le Grand-Duc Henri et Jean-Claude Juncker au sujet des attentats des années 1980, dits du « Bommeleeër ». Un CD resté indéchiffrable à ce jour.

Au cœur du procès : le témoignage du Premier ministre de l'époque, Jean-Claude Juncker, et ses souvenirs – malheureusement manquants ou sélectifs⁴² – d'une conversation avec Marco Mille un soir de janvier 2007. Le directeur du Srel assure l'avoir appelé pour demander et obtenir son autorisation de déclencher une procédure d'urgence afin de placer au plus vite Loris Mariotto sur écoute.

« Il n'y a point de doute que l'enregistrement et les écoutes téléphoniques sur [Loris Mariotto] du 26 janvier 2007 au 29 janvier 2007 n'aient pas été autorisés dans le cadre de la procédure d'urgence par le Premier ministre [Jean-Claude Juncker]. »

Juges de la 12^e Chambre correctionnelle

Loris Mariotto, un informateur du Srel versé sur l'informatique, venait en effet, après plusieurs semaines de tergiversations, de livrer à André Kemmer⁴³ un CD crypté dont il qualifiait le contenu d'« explosif ». Ce CD comporterait l'enregistrement d'une conversation entre S.A.R. le Grand-Duc et M. Juncker, au Palais, lors de laquelle la participation du Prince Jean aux attentats du Bommeleeër aurait été évoquée.

Si M. Juncker a indiqué à l'audience « ne pas se souvenir concrètement de [cette] conversation », il a assuré : « Je n'ai pas autorisé d'écoutes. » Tout en confirmant qu'il était « fermement décidé à surveiller M. Mariotto » et avait bien « demandé à ce que le CD soit déchiffré », puisque les « rumeurs pouvaient nuire gravement au fonctionnement de l'État ».

⁴² <https://paperjam.lu/article/souvenirs-a-trou-temoin-juncker>

⁴³ <https://paperjam.lu/article/proces-qui-ne-devrait-pas-avoir>

Les juges retiennent toutefois plusieurs indices menant à la conclusion que l'écoute était bel et bien autorisée, comme le fait que l'enregistrement de la montre prouve que M. Juncker était au courant de l'écoute illégale. « Le tribunal conclut de ce qui précède qu'il n'y a point de doute que l'enregistrement et les écoutes téléphoniques sur [Loris Mariotto] du 26 janvier 2007 au 29 janvier 2007 n'aient pas été autorisés dans le cadre de la procédure d'urgence par le Premier ministre [Jean-Claude Juncker]. »

Mille blanchi pour avoir conservé l'enregistrement en lieu sûr

Les juges estiment également que la commission spéciale censée examiner les demandes d'écoute n'avait pas à être saisie, puisque la surveillance a été rapidement abandonnée.

Le tribunal blanchit encore Marco Mille, accusé d'avoir « détourné » le fameux CD et l'enregistrement de la montre en les conservant hors du Srel. Il les avait effectivement placés dans un coffre et ressortis lors de son audition par la police, lorsque l'affaire de la montre a éclaté – provoquant la chute du Premier ministre⁴⁴ et le déclenchement d'élections anticipées qui ont éloigné le CSV du pouvoir. C'est à cette époque que les agents du Srel avaient fait l'objet d'une enquête⁴⁵.

Rappelant que ces éléments avaient tout bonnement disparu des bureaux du Srel et du ministère d'État, les juges indiquent qu'« il était donc non seulement permis, mais surtout indiqué, que [André Kemmer et Marco Mille] gardent ces enregistrements en dehors du Service de renseignement de l'État, et ceci même au-delà de leurs engagements dans le Service ».

Lavés de tout soupçon, les trois anciens du Srel bénéficient donc d'un acquittement – sous réserve que l'une ou l'autre partie n'interjette pas appel d'ici 40 jours. La demande de constitution de partie civile de Loris Mariotto a par ailleurs été rejetée.

⁴⁴ <https://paperjam.lu/article/news-du-cd-crypte-a-la-chute-de-la-maison-juncker>

⁴⁵ <https://paperjam.lu/article/news-procedures-contre-les-electrons-libres-du-srel>

NATIONAL - MILITÄRSATELLIT

Membere vu Chamberkommissioun hunn d'Gefill, dauernd belunn ze ginn

Déi Kritik koum vun der Opposition, nodeem de Colonel Paul Nilles e Freideg grad de Contraire vun deem sot, wat d'Kommissioun virun 2 Woche erzielt krut.

Éier de fréieren Arméisminister Etienne Schneider e Méindeg an d'Budgetskontrollkommissioun wäert goen, fir Positioun zu der Affär ronderëm de Militärsatellit "Luxeosys" ze bezéien, souz déi Chamberkommissioun e Freideg mat der fir d'Defense zesummen. Nieft dem haitegen Defenseminister François Bausch war och den Colonel Paul Nilles mat an d'Chamber komm, fir den Deputéierte virun allem technesch Explikatiounen iwwer den Satellit ze ginn. D'Oppositionsparteien hunn dat och begréisst, si sinn allerdéngs och nees brisant Detailler gewuer ginn, mam Resultat, dass den Dossier net wierklech méi transparent gëtt, esou d'Diane Adehm vun der CSV.

Bis elo krut d'Chamber ëmmer gesot, dass d'Personal vun der Arméi sollt d'Exploitatioun vun deem ganze System maachen. An da sëtzt de fréiere Personalchef vun der Arméi an der Chamber, deen da seet, dass hie mat esou enger Demande net befaasst wier, fir ebe Leit op dës Aarbecht ze preparéieren an ofzustellen. Dann ass et och logesch, dass sech d'Leit an der Kommissioun Froe stellen ze deem, wat si virun 2 Woche vum Här Heck erzielt kruten. Dofir sinn d'Politiker der Meenung, dass hei just nach geflunkert e gelunn gëtt, kritiséiert d'CSV-Politikerin.

De Sven Clement vun de Piraten hat dee selwechte Constat gemaach a vun engem "staarke Stéck" geschwat.

"Et goufen nei Indizien iwwer d'Ausbildung vun den Ënneroffizéier, déi den Här Heck deemools an d'Spill bruecht huet. Do huet de fréiere Personalchef vun der Arméi kloer gesot, dass hien do net involvéiert war. Wéi d'Arméi also 50 nei Ënneroffizéier sollt rekrutéieren a forméieren als Satellitenopérateur, an de Personalchef ass net involvéiert... Dat ass staarken Tubak!"

Esouguer bannent de Regierungsparteie ginn et Deputéiert, déi et net kal léisst, ewéi verwurrelt d'Affär aktuell ass.

De Gusty Graas vun der DP zum Beispill: *"Ech soen éierlech: gemëschte Gefiller. Och deemools war ee ganz positiv agestallt vis-à-vis vun deem Projet. Mä haut am Réckbléck huet ee jiddefalls d'Gefill, dass mir Deputéiert deemools net all d'Kaarten op den Dësch geluecht kruten. Dat ass net gutt fir déi parlamentaresch Aarbecht."*

De Mars Di Bartolomeo stellt sech viru säi LSAP-Parteikolleg, den deemolegen Arméisminister Etienne Schneider.

"Ech hunn net dee batteren Nogoût, dass dat bewusst net gemaach ginn ass. Do ware Leit iwwerzeegt, dass dat dee richtege Wee war."

Dobäi hat awer den deemolegen Arméidirekter Patrick Heck scho Feeler zouginn. Dass de Satellit elo vill méi deier géif ginn, léich dorun, dass déi nei Ekippe ronderëm de Minister François Bausch de Projet ganz nei ausgeriicht hätt. Dee gesäit dat awer anescht.

"Et ass net den Deplacement vun den Antennen, deen esou en héije Käschtepunkt verursaacht. Et sinn eben e ganze Koup aner Saachen, déi am Projet net integréiert waren."

Den zoustännege Minister François Bausch huet op en neits betount, dass hien de Projet u sech nach ëmmer positiv fënnt. Wéi säi Virgänger Etienne Schneider dat gesäit, an ob hien eventuell Feeler zougëtt, dat gëtt een e Méindeg gewuer.

Links

- [Extrait Diane Adehm](#)⁴⁶
- [Militärsatellit / Reportage Pierre Jans](#)⁴⁷

⁴⁶ <http://perma.rtl.lu/a/1391931.mp3>

⁴⁷ <http://perma.rtl.lu/a/1391947.mp3>

SATELLITE MILITAIRE

Schneider se défend et sème le doute

Invité à venir s'expliquer sur les lacunes du dossier du satellite militaire d'observation, Étienne Schneider semble avoir semé le doute dans l'esprit des députés. Mais le dossier est loin d'être clos.

« I am back ! Et je reviendrai aussi souvent que vous m'invitez ! » Étienne Schneider lève les yeux. La petite pique s'adresse au député des Pirates, Sven Clement, trois marches d'escalier plus haut. Car jusque-là, dit-il, personne ne l'a jamais interrogé directement sur le sujet. Son dossier en main, sur lequel il jette un dernier coup d'œil avant de répondre aux médias qui attendent depuis deux heures et demie, le retraité est droit... dans ses souliers vernis.

Oui, l'ex-ministre de la Défense (LSAP) se doutait que le budget de 170 millions d'euros serait probablement dépassé. Comme il savait que le Luxembourg avait accepté d'augmenter sa contribution à l'Otan de 0,4% de son PIB à 0,6%, soit quelques centaines de millions d'euros supplémentaires, de quoi largement couvrir les dépassements de ce projet de satellite d'observation militaire. Ou comme il était sûr de convaincre les militaires de se former à ces nouvelles technologies pour rendre les métiers de l'armée plus attractifs, voire de convaincre des clients privés d'acheter 10% des capacités du satellite pour un montant pouvant aller jusqu'à 31 millions d'euros.

En ombres chinoises, ce que dit l'ancien numéro deux du gouvernement, c'est que l'actuel ministre Vert de la Défense, François Bausch (Déi Gréng), n'a pas la volonté de s'inscrire dans le projet qu'il a dessiné. « Je me doutais bien, en quittant le ministère de la Défense, que certains dossiers ont une durée de vie plus longue que d'autres et qu'il faut se préparer à en répondre. J'ai moi-même récupéré le dossier de l'A400M (l'avion militaire du Luxembourg) d'un ministre CSV et malgré les dépassements, personne n'a été convoqué devant une commission de contrôle budgétaire... »

« Nous avons reçu beaucoup d'informations, mais les informations que nous avons reçues sont complètement différentes de celles que nous avons pour nous faire une image claire parce que M. Schneider nous a dit exactement le contraire de ce que le ministre Bausch nous a dit jusqu'ici ! »

Diane Adehm, présidente de la commission du contrôle de l'exécution budgétaire

« Ils se contredisent ! », dit Gilles Roth (CSV), un des premiers à quitter cette longue séance de la commission du contrôle de l'exécution budgétaire.

« Nous avons reçu beaucoup d'informations, mais les informations que nous avons reçues sont complètement différentes de celles que nous avons pour nous faire une image claire parce que M. Schneider nous a dit exactement le contraire de ce que le ministre Bausch nous a dit jusqu'ici », dira sa collègue de parti et présidente de la commission, Diane Adehm (CSV), une heure plus tard.

Deux versions « diamétralement opposées »

« Nous avons deux versions et nous ne savons pas qui nous devons croire ! Il nous a dit aussi que le projet était bien plus cher parce que son successeur a introduit des modifications, comme avec les antennes, qui étaient prévues à Diekirch », au quartier général de l'armée, et pas à Redu, en Belgique, à côté des installations de SES.

« Nous avons entendu exactement le contraire de ce que nous avons entendu la semaine dernière. Diamétralement opposé à la position de PwC et de l'actuel ministre de la Défense », confirmait le député des Pirates, Sven Clement. « Le concept d'Étienne Schneider est très différent du concept actuel. Pourquoi une étude sur lieu n'a-t-elle jamais été réalisée ? »

Selon Diane Adehm, pour l'ancien ministre, « les experts qui ont accompagné le lancement du projet lui avaient dit que c'était faisable techniquement. Il nous a dit aussi que de son temps, LuxGovSat était prête à en assurer l'exploitation », ce qui n'est plus le cas et poussera probablement les députés à entendre les dirigeants actuels et passés de la joint-venture de SES et de l'État pour tenter de démêler le vrai du faux de ce revirement qui pourrait coûter cher.

Le mélange défense-intérêts privés pas sain

« Nous pouvons parler du passé et donc d'Étienne Schneider », a commenté David Wagner (Déi Lénk), « ou nous pouvons parler de la politique menée actuellement par le ministre de la Défense. Il y a l'augmentation

prévisible du budget de la Défense, OK. Mais il y a aussi cette possibilité d'attirer des sociétés privées dans ce cadre, qui appellent d'autres commentaires, et ces 31 millions d'euros qui auraient pu être générés. Ce gouvernement a fait le choix d'une politique militaire qui y associe des intérêts privés... Et c'est justement ce qui finit par poser problème ! »

Comment s'en sortir ? Soit en acceptant que les coûts du projet doublent, soit en abandonnant le projet et donc en perdant 170 millions d'euros plutôt que 340 en fin de compte... « Mais nous n'avons pas d'autres projets en cours qui nous permettraient de remplir nos obligations vis-à-vis de l'Otan », a rappelé Mme Adehm.

Ou bien transmettre le dossier au Parquet pour les irrégularités qui semblent apparaître sur le marché public qui a permis d'attribuer le contrat à OHB, qui a été contesté par les deux perdants du marché public, l'un d'entre eux au moins ayant réussi à trouver une solution à l'amiable.

Un choix dont certains états-majors – politiques – doivent encore discuter, parce qu'il pourrait endommager l'image du pays vis-à-vis de ses partenaires. Les questions-réponses se poursuivront le 13 juillet avec le ministre de la Défense et de nouveaux invités.